LA CAUSE CONTRE FRANCO

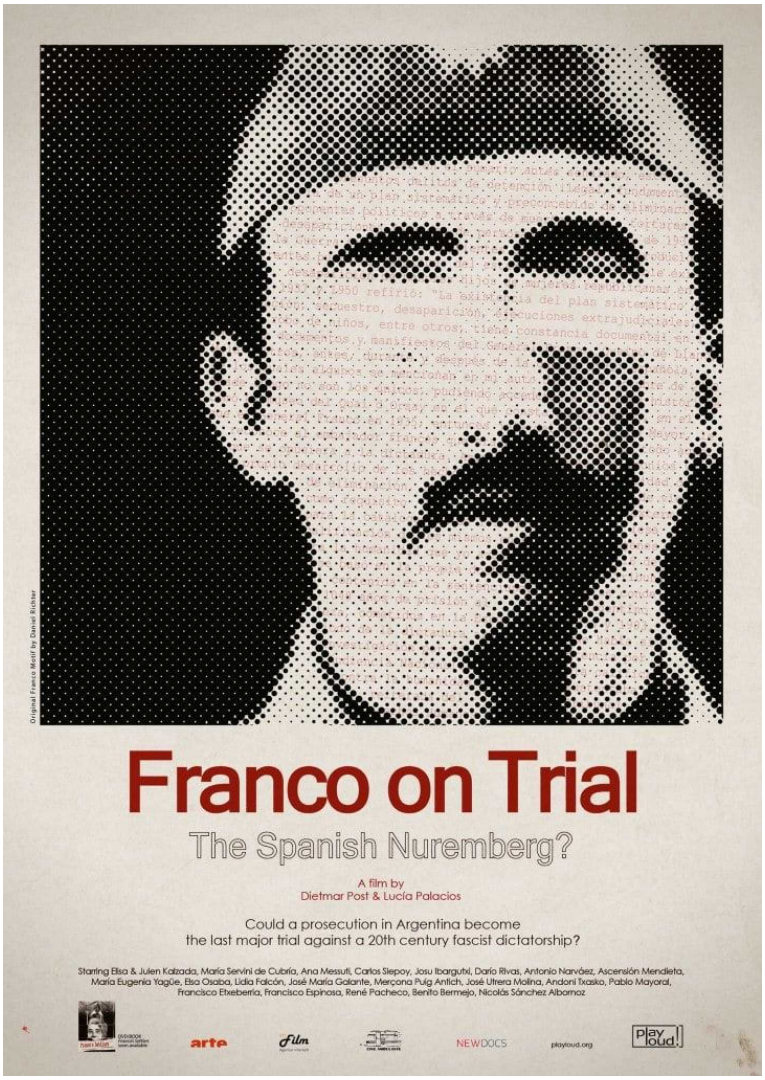

Il y a des documentaires qui vous empoignent et ne vous lâchent plus, *La causa contra Franco* (*La cause contre Franco*), le Nuremberg espagnol ? (documentaire hispano-allemand -2018 – 97 mn) fait partie de ces films, Dietmar Post et Lucía Palacios les coréalisateurs originaux et généreux (qui vivent depuis plus de vingt ans ensemble) aujourd'hui installés à Berlin, ont travaillé pendant près de dix ans pour aboutir à un résultat extrêmement percutant.

Il s'agit d'un film où la méthode « scientifique » et « analytique », comme le signale Dietmar, est mise en place tout du long permettant de comprendre et de réfléchir sur les tenants et les aboutissants de cette affaire de la *Querella Argentina* (la plainte Argentine), le dossier se présente comme une plainte qui couvre depuis le 18 juillet 1936 (coup d'État militaire des factieux) jusqu'au 6 juin 1977 (date des premières élections libres espagnoles) « pour génocide et/ou crimes contre l'humanité » et « pour les crimes d'homicide, actes de torture, privation illégale de liberté et autres », par les victimes du franquisme qui se sont vues dans l'impossibilité d'engager une procédure en Espagne, suivie par ces deux femmes argentines María Servini de Cubria juge internationale (qui vit en Argentine) et Ana Messuti avocate internationale (qui, elle, vit en Espagne), initiée au départ par le juge espagnol Baltasar Garzón en 2008.

L'idée de présenter à Buenos Aires une plainte contre les crimes du franquisme (l'Argentine n'avait jamais ouvert d'enquête sur des crimes commis en dehors de son territoire et qui, par leur gravité, parce qu'il s'agit de crimes contre l'humanité, autorisent le recours au principe de compétence universelle), a surgi alors que la droite espagnole ne cessait de lui mettre des bâtons dans les roues en freinant son travail d'investigation en voulant instruire un dossier sur les disparus du franquisme, baptisé « la cause des fosses » en Espagne.

Le magistrat espagnol sera poursuivi par le Tribunal suprême espagnol en 2010, sur les crimes commis sous Franco, attitude considérée comme un manquement grave à ses fonctions pour soupçons de « prévarication » (viol de la loi d'amnistie générale de 1977, base de la Constitution espagnole de 1978). Cette loi a été pensée pour affranchir de toute responsabilité pénale ceux qui s'étaient rendus coupables de délits à caractère politique sous le franquisme et pour faciliter la transition démocratique de l'Espagne en associant les adversaires politiques d'autrefois (franquistes et républicains). On peut assimiler cette loi à une sorte de pacte d'oubli, ou pacte de la honte puisque le P.S.O.E (Parti socialiste ouvrier espagnol) ainsi que le P.C.E (Parti communiste d'Espagne) ont signé ; les seuls à ne pas avoir signé sont les anarchistes.

Ce documentaire reflète bien le malaise autour du traitement de la mémoire historique qui se produit actuellement en Espagne, pays qui a le plus de fosses communes avec le Cambodge, en imaginant même qu'il puisse réhabiliter l'histoire. Il s'agit de faire parler les victimes, mais aussi les victimaires pour démontrer le paradoxe et la contradiction d'une histoire écrite par les vainqueurs. Ce n'est pas le premier film de Dietmar et Lucía, auparavant il y avait celui intitulé *Los Colonos del Caudillo,* « Les Colons de Franco » qui date de 2013 et traite déjà du sujet de la dictature du franquisme. La réalisation dans les deux cas marque bien un type de documentaire qu'il est difficile d'envisager aujourd'hui tant dans le contenu que dans l'esthétique, en effet le marché contemporain du film documentaire ne prête plus d'attention au contenu, mais plutôt à une mise en scène « émotionnelle » et « sensationnelle » au détriment du message politique et militant.

Dietmar précise bien une chose, il ne filme pas des interviews mais des « conversations » avec les protagonistes en question. Il refuse un type de « canon » et de « format » documentaire imposé par les productions (52 mn pour la télé) c'est pour cela qu'il a créé avec Lucía leur propre maison de production *Play loud* ! (Jouer fort !) en 1997. L'objectif de leurs films est de montrer comme des archivistes pourraient le faire, en s'attachant le plus précisément possible aux faits historiques, sans artifices cinématographiques (musique pour la circonstance, ou bien mise en scène théâtrale, jeu de lumière, ralenti, etc.) à filmer de manière intelligente et réfléchie des témoignages, en brossant des portraits le plus humblement possible.

Les réalisateurs ont eu beaucoup de mal à pouvoir diffuser leurs films depuis qu'ils ont choisi de résister à des films commerciaux et publicitaires ayant pour objectif de voir un public ému et identifié aux « personnages ». Des questions se posent actuellement, comment est-il possible encore de nos jours de pouvoir présenter des documentaires sans subir la censure ni la pression des producteurs de chaînes de télé, au nom d'une politique déterministe et néolibérale.

Le style de documentaire est en pleine mutation, le choix qui est offert au public est un choix plus proche du cinéma-fiction, plusieurs variantes entrent en jeu, l'histoire racontée avec des personnages inventés déformant le prisme his-

torique, cela peut-être aussi de vrais acteurs de l'histoire qui seront utilisés à leur détriment. Une des grandes difficultés aujourd'hui pour les réalisateurs, c'est de pouvoir continuer à diffuser des films sans que l'étau économique ne se resserre chaque fois un peu plus, quand on connaît la durée de vie d'un documentaire dans le réseau de la grande distribution, cela devient le parcours du combattant. C'est là que le réseau militant et alternatif se met en place et prend toute sa dimension politique, alors le documentaire renaît et peut continuer à être vu et apprécié par un public plus averti et plus éclairé.

Le 27 février 2020, au centre Paris Anim'- Place des Fêtes dans le 19e, à 19h00, l'association « 24 août 1944 » présentait le film, en présence de Dietmar Post et María Garzón, vice-présidente de la Fondation Baltasar Garzón. Lors du débat la question s'est posée de savoir comment obtenir réparation et justice pour toutes les victimes du franquisme. Sachant que les bourreaux se promènent aujourd'hui en toute impunité dans les rues, protégés par la loi d'amnistie générale de 1977 (votée par la Chambre des députés le 14 octobre), celle-ci même que Dietmar critique, en insistant pour qu'elle disparaisse du programme de la justice de manière à pouvoir permettre enfin, le droit aux victimes de pouvoir juger leurs bourreaux dans le pays.

Dietmar et María précisent bien que le peuple espagnol et surtout la nouvelle génération ne connaissent pas réellement l'ampleur des crimes commis pendant toute la période de Franco (un massacre organisé, un génocide, de plus de 130 000 disparus), voire même après sa mort en 1975, où rien n'avait changé, les exactions continueront comme avant jusqu'en 1977 (plus de 600 morts), date du fameux pacte de la Moncloa signé le 25 octobre au moment de la transition constitutionnelle démocratique espagnole (1975-1978).

Pour une partie de la population qui a connu cette période, une vraie peur existe, de parler et de ressortir les vieux fantômes du franquisme, il n'y a jamais eu de rapport officiel, ni de jugement, ni une commission pour la vérité de la part de l'État espagnol, pour expliquer ce qui s'est passé pendant ses décennies (où une chape de plomb, scelle un passé sanguinaire et barbare) contrairement à l'Argentine qui a su faire ce travail à l'époque, pour l'autre partie c'est l'ignorance, surtout chez les jeunes.

Dietmar est choqué lorsqu'il vient pour la première fois en Espagne, il remarque que le système éducatif n'aborde jamais le problème de cette partie historique et que la société espagnole était plus préoccupée de créer dans les années 90, un État de bien-être, plutôt qu'un État de droit. María Garzón explique que son père a tenté de juger tous ces crimes en utilisant les plaintes de différentes victimes du franquisme, mais la démarche juridique n'aboutira pas parce qu'il sera poursuivi pour « prévarication » (déjà cité plus haut dans le texte), Dietmar est du même avis et ajoute que son film fait la lumière sur toutes ces atrocités encore impunies et que personne ne restera indifférent et prendra conscience qu'il reste encore beaucoup à faire pour qu'un jour ait lieu un procès devant un tribunal judiciaire et historique en Espagne, peut-être le nouveau Nuremberg espagnol ?

Juan Chica Ventura
Groupe anarchiste Salvador-Seguí
Membre de l'association du 24 août 1944